



Tarifs EJP - CLIENTS PROFESSIONNELS

Tarifs en extinction

A partir du 1er février 2024

Puissance souscrite	Prime Fixe mensuelle en €/mois HT	Pointe Mobile en €/KWh HT	Heures Normales en €/KWh HT
12	17,52	1,1756	0,0967
15	20,13	1,1756	0,0967
18	22,36	1,1756	0,0967
36	37,28	1,1756	0,0967

Taxes au
01/01/2024

*Prix indiqués TTC comprenant : CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) -TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité) - TVA à 20% appliquée sur la consommation (en kWh), la TICFE - TVA à 5.5% appliquée sur l'abonnement et la CTA. Les tarifs de l'électricité sont régulés et contrôlés par décret ou par décision de la Commission de Régulation de l'Énergie, en conséquence une modification de prix n'est pas assimilable à une modification de contrat.